



Ville de  
Mercier

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le règlement suivant et la résolution suivante ont été adoptés :

**Règlement n° 2022-1009-14** intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2022-1009 afin de créer la zone P05-309 au détriment de la zone P05-308, d'agrandir la zone C06-474 au détriment de la zone P05-308, d'agrandir la zone P05-308 au détriment de la zone C05-309 et ajouter notamment les usages bureau d'organismes C4-08, salle de spectacle C8-02, centre communautaire C8-07 et salle de réception C8-08 à la grille des spécifications de la zone P05-308 »;

**Résolution 2024-10-555** intitulée « PPCMOI rue Barrette, lot 6 592 658 et lots projetés 6 592 659 et 6 592 660 ».

Ce règlement et cette résolution entrent en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2<sup>ième</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : [direction.greffe@ville.mercier.qc.ca](mailto:direction.greffe@ville.mercier.qc.ca).

Donné à Mercier, ce 8<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 2024

Denis Ferland, avocat  
Greffier